

Directeurs Généraux OPH

LA FEDERATION NATIONALE

LETTRE D'INFORMATION DES DIRECTEURS – N°490 en date du 30 Mars 2020

SPECIAL CORONAVIRUS n°2

Deuxième semaine de confinement – 3 lois d'urgence prises par le Parlement et publiées le 24 Mars, 26 Ordonnances décidées en Conseil des Ministres le 25 Mars et publiées le 26 Mars, plus différents arrêtés et décrets. Annonce par le Premier Ministre de la prolongation du confinement pour 15 jours soit jusqu'au 15 Avril 2020

Les préoccupations essentielles des OPH sont autour de la gestion, en premier lieu des Ressources Humaines (de nombreuses mesures apparaissent dans ces textes). Ensuite les modalités de gestion pendant cette période de crise sanitaire : passation des marchés, CALEOL et état des lieux – Gouvernance. Et puis les aménagements en termes de délais pour toutes les procédures (CUS – regroupements – AG et arrêt des comptes – CUS ...) avec enfin la poursuite ou le maintien de l'arrêt des CHANTIERS.

1 – NOUVELLES DE LA FEDERATION NATIONALE

La CPPNI s'est réunie sous forme dématérialisée le 27 Mars. Adoption unanime de l'avenant à la CCN portant extension du champ d'application au personnel des S.A.C.

Echanges de vues sur la crise du COVID 19 dans les OPH. **Accord sur le principe de l'établissement d'une synthèse des bonnes pratiques.** Nouvelle rencontre en visioconférence le 1^{er} Avril.

2 – DEMANDES DU MOUVEMENT HLM

Note de l'USH du 23 Mars (26 pages) reprenant les propositions émises par les différentes Fédérations, et intitulée :

Propositions de mesures de fonctionnement des Organismes qui devraient être assouplies à titre exceptionnel.

Regroupements – fusions – obligations budgétaires financières et comptables – gouvernance des OPH (notamment dématérialisation des instances de décision) - AG des SA – copropriété – Acquisitions et aliénations de biens immobiliers – gestion des états des lieux sorties et entrées – passation de marchés – commission d'appel d'offres – réalisation des travaux – CUS).

3 – LES TEXTES PARUS

Décret n°2020-292 du 21 Mars 2020 relatif aux **commissaires aux comptes.**

Evolution des missions, du contentieux et **tire les conséquences de la réforme européenne de l'audit.**

Décret n°2020-293 du 23 Mars 2020 prescrivant **des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.**

Nouvelle définition des autorisations de déplacements jusqu'au 31.3. – rassemblements – transports publics – accueil du public – établissements scolaires.

Décret n°2020-325 du 25 Mars 2020 relatif à **l'activité partielle.**

Assouplissement des règles de procédure de dépôt.

Modification du mode de calcul de l'allocation compensatrice versée par l'Etat aux employeurs (plus de forfait mais proportionnel jusqu'à 4,5 Smic) en cas d'activité partielle pour faire face à la baisse d'activité et éviter les licenciements.

Arrêté du 6 Mars (JO 26.3.) relatif aux modalités **d'application des dispositions des certificats d'économie d'énergie (CEE)** et définissant les modalités de mise en œuvre des contrôles dans le cadre de ce dispositif

Directeurs Généraux OPH

LA FEDERATION NATIONALE

Référentiel d'accréditation de l'organe d'impression.

LOIS ADOPTEES PAR LE PARLEMENT

le 22 Mars

Loi n°2020-290 du 23 Mars 2020 **d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID 19.**

- Etat d'urgence sanitaire (2 mois).
- Mesures d'urgence économiques et d'adaptation à la lutte contre l'épidémie.
- Dispositions électorales (voir article 19 qui prévoit le fonctionnement pour les EPCI et qui s'applique aux OPH – les mandats sont prorogés et le fonctionnement peut se faire dans la plénitude des attributions).**
- Contrôle parlementaire.

Loi n°2020-289 du 23 Mars 2020 **de finances rectificatives pour 2020.**

Garantie de l'Etat de 300 milliards € pour des prêts aux entreprises, **financement massif du chômage partiel** et fonds d'urgence pour les TPE.

Parution au Journal Officiel du 26 Mars de **26 Ordonnances (n°303 à 331)** – nous citons celles qui ont une incidence sur la gestion des OPH dans leur fonctionnement quotidien :

Ordonnance n° 2020-304 du 25 mars 2020 portant adaptation des **règles applicables aux juridictions de l'ordre judiciaire statuant en matière non pénale et aux contrats de syndic de copropriété.**

Prolongation du délai des contrats de syndic arrivant à expiration et **report des dates d'AG annuelles.**

Ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la **prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période.**

Prolongation de 2 mois.

Ordonnance n° 2020-312 du 25 mars 2020 relative à la **prolongation de droits sociaux.**

Adaptation des modalités de délivrance des prestations (AAH- RSA...) en conciliant les garanties et le respect des mesures sanitaires.

Ordonnance n° 2020-313 du 25 mars 2020 relative aux adaptations des règles **d'organisation et de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux**

Assurer **l'accompagnement en urgence des publics concernés.**

Ordonnance n° 2020-316 du 25 mars 2020 relative **au paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux locaux professionnels des entreprises** dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie de covid-19.

Report ou étalement du loyer et des charges sans pénalité.

Ordonnance n° 2020-318 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles relatives à **l'établissement, l'arrêté, l'audit, la revue, l'approbation et la publication des comptes et des autres documents et informations** que les personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé sont tenues de déposer ou publier dans le contexte de l'épidémie de covid-19.

Ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des **règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique et des contrats publics qui n'en relèvent pas** pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19

Mesures pour délais de réception des offres – mise en concurrence – prorogation des contrats – avances – pénalités de retard.

Ordonnance n° 2020-322 du 25 mars 2020 adaptant temporairement les conditions et modalités d'attribution de l'indemnité complémentaire prévue à l'article L. 1226-1 du code du travail et modifiant, à titre exceptionnel, les dates limites et les modalités **de versement des sommes versées au titre de l'intéressement et de la participation.**

Directeurs Généraux OPH

LA FEDERATION NATIONALE

Report du versement de l'intéressement au 31.12. – au lieu du 1.6.).

Ordonnance n° 2020-323 du 25 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière de **congés payés, de durée du travail et de jours de repos.**

Possibilité pour tout employeur d'imposer ou de modifier unilatéralement les dates de prise d'une partie des congés – RTT – CET.

Dérogation de droit aux règles d'ordre public.

Ordonnance n° 2020-328 du 25 mars 2020 portant prolongation de la **durée de validité des documents de séjour.**

Prolongation de 90 jours pour les titres de séjour.

Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 **relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux** afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19.

Ordonnance n° 2020-331 du 25 mars 2020 relative **au prolongement de la trêve hivernale.**

Prolongation jusqu'au 31 Mai 2020 de la période durant laquelle il est sursis aux mesures d'expulsions locatives non exécutées (y compris fournisseurs énergies)

Et au JO du 28 Mars 6 ordonnances dont : Ordonnance n°2020-346 du 27 Mars 2020 portant mesures d'urgence en **matière d'activité partielle.**

Mesures pour les salariés avec temps de travail par équivalence, contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Fixation de l'indemnité horaire.

4 – LES DECISIONS PRISES

Décision ANCOLS 2020-27 du 19 Mars portant prise de mesures spécifiques d'adaptation du processus de contrôle.

Suspension de tous les délais de procédure pour les contrôles en cours,

sachant que + de 200 organismes sont concernés.

Parallèlement les juridictions financières continuent d'assurer leurs missions (note du 19 Mars) en respectant les règles de confinement et de restriction des déplacements.

Signature le 21 Mars **d'un communiqué entre le Gouvernement – FFB – CAPEB – FNTF** définissant le cadre juridique, sanitaire et économique d'une poursuite des chantiers du BTP.

Mais la FFB déclare le 23 Mars que les conditions de protection des salariés ne sont pas encore remplies pour une reprise massive des chantiers.

Le Président du **Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Energétique (C.S.C.E.E.)** a réuni le 25 Mars les représentants du secteur de la construction afin d'établir un **GUIDE DES BONNES PRATIQUES** qui doit permettre la reprise progressive des chantiers de BTP (document opérationnel la semaine prochaine ?).

La CGLLS a annoncé le 23 Mars le **report de la clôture de sa campagne de télédéclaration des cotisations de base – additionnelle et des prélèvements dévolus à l'ANCOLS** (date précisée dans un arrêté ultérieur).

Note du Ministre du logement aux préfets le 23 Mars à la suite de la crise et donnant instruction (4^{ème} partie) de **prévenir les risques liés au confinement prolongé des ménages logés** en demandant à **l'ensemble des bailleurs sociaux d'identifier les personnes** afin mettre en place des mesures de soutien au cas par cas.

La CGLLS par une note du 25 Mars indique qu'elle modifie temporairement la procédure de demandes de garanties.

5 - BREVE

Mail de la FOPH du 28 Mars **proposant une commande groupée de masques** par l'intermédiaire de l'USH.

Tous les textes cités peuvent être obtenus sur simple demande (fndoph@habitat76.fr).